

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

RETIRED AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N° 5571

présenté par
M. Dive

à l'amendement n° 4452 (2ème Rect) du Gouvernement

ARTICLE 13

Supprimer les alinéas 3 et 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose de supprimer l'obligation de participer à un "stage de sensibilisation aux enjeux de l'environnement" pour les agriculteurs. Les infractions non intentionnelles commises par ces derniers sont davantage dues à la complexité et à l'enchevêtrement des normes qu'à un manque de sensibilité environnementale. Par conséquent, ces stages ne résoudront pas les problèmes actuels. En commission, le ministre avait promis de remplacer l'autorisation de légiférer par ordonnance par une mesure législative. C'est donc avec consternation que nous avons découvert cette nouvelle rédaction de l'article 13. Imposer aux agriculteurs de financer eux-mêmes un tel stage est un affront à leur égard.